



Syndicat des Juridictions Financières

Communiqué du Syndicat des Juridictions Financières

Le Syndicat des Juridictions Financières (SJF) apporte son soutien aux magistrats judiciaires.

La mise en cause de leur indépendance, de leur impartialité et de leur légitimité, allant jusqu'à des menaces personnelles et intimidations, a atteint un niveau inédit suite à la décision rendue par le tribunal judiciaire de Paris le 31 mars 2025 dans l'affaire dite « des assistants parlementaires du Rassemblement national ».

Porter le discrédit sur les décisions de justice est inacceptable dans un État de droit. Le SJF rappelle que :

- les magistrats appliquent et respectent les lois votées et les règlements en vigueur, ils n'en sont pas les auteurs ;
- leurs décisions sont prises en collégialité, à l'issue d'une procédure contradictoire où les droits de la défense sont pleinement exercés ;
- ces décisions sont toujours détaillées et motivées, et peuvent être contestées par les voies d'appel prévues : la séparation des pouvoirs a pour conséquence que ces voies de recours soient l'unique manière de les voir réformer, dans le respect des droits de tout justiciable.

Les attaques dont font l'objet, à tour de rôle, les magistrats des trois ordres de juridiction (judiciaire, administratif et financier) ne sauraient être tolérées et ne peuvent que fragiliser les fondements de notre démocratie et du pacte républicain.

Le 7 avril 2025